

Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 19
Date de convocation : 17 mars 2023

**DELIBERATION N°5
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : M. Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique BALDERANIS (suppléante de Gilles MAGNON), Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Michèle PHILIPPE, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON (suppléant de Claude AURIAS), Philippe CHAVE (suppléant de Jean SERRET), Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. ARNAUD David, BIELAKOFF Olivier, Julien NIVOU

CCD : M. Dominique JOUBERT

Étaient excusés :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : ; MM. Gilles MAGNON, Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOUILLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET

OBJET : Finances Locales – vote :

INVESTISSEMENT Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiements (CP) 2023

FONCTIONNEMENT Autorisations d'Engagement (AE)/ Crédits de paiements (CP) 2023

Le Président expose :

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 - art. 5 JORF 27 août 2005 en vigueur le 1^{er} janvier 2006, portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement et des autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Considérant que le vote en AP/CP en investissement et en AE/CP en fonctionnement est nécessaire au montage des dossiers et au lissage des dépenses sur plusieurs exercices budgétaires,

Il est proposé les AP/CP et AE/CP comme suit :

FONCTIONNEMENT

Études Plan de gestion stratégique des zones humides	Total (AE)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	104 356 €	75 608 €	28 748 €
Subvention CD (10 %)	9 860 €	5 822 €	4 038 €
Subvention Agence Eau (70 %)	69 017 €	53 100 €	15 917 €
Autofinancement dont FCTVA	25 479 €	16 686 €	8 793 €

INVESTISSEMENT

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages Livron/Loriol, Crest et Pontaix	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	450 000 €	225 000 €	225 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 450 000 €)	187 500 €	93 750 €	93 750 €
Subvention CD (30 %)	125 000 €	62 500 €	62 500 €
Participation SDLP	43 750 €	21 875 €	21 875 €
Autofinancement dont FCTVA	93 750 €	46 875 €	46 875 €

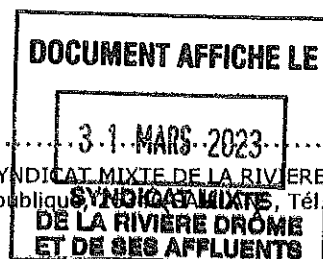
Étude restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-diois	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Subvention Agence Eau (70 %)	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Subvention CD (30 %)	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Autofinancement dont FCTVA	20 000 €	10 000 €	10 000 €

Siège administratif	Total (AP)	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 (CP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	1 192 564 €	742 €	100 466 €	53 356 €	390 000 €	600 000 €	48 000 €
Subvention CD (40 %)	380 806 €	0 €	0 €	154 320 €	113 844 €	100 000 €	12 642 €
Vente terrain	80 000 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	0 €	0 €
Autofinancement dont FCTVA	731 758 €	742 €	100 466 €	-100 964 €	196 156 €	500 000 €	35 358 €

Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)
Dépenses TTC (fin MOE + travaux)	74 017 €	14 324 €	59 693 €
Subvention Agence Eau (70 %)	43 176 €	8 355 €	34 821 €
Subvention CD (10 %)	6 168 €	1 193 €	4 975 €
Autofinancement dont FCTVA	24 673 €	4 776 €	19 897 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE l'actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement présentées ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président du SMRD,
Gérard COZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET DE SES AFFLUENTS
1 Place de la République, 26100 Livron-sur-Rhône, Tél. 04.75.21.85.23 / courriel : info@smrd.org